

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET CONFIDENTIALITÉ



OBJECTIFS

Utiliser les nouvelles technologies dans le respect de la déontologie professionnelle

- Définir le cadre juridique et les différents concepts : respect, confidentialité, discrétion, secret professionnel, déontologie
- Identifier les nouvelles problématiques sur le plan sociologique et culturel engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies
- Analyser les limites et risques de l'usage des outils numériques sur le plan institutionnel, professionnel et personnel
- Repérer les conséquences juridiques sur le plan personnel et collectif, les actions de recours et de protection de l'établissement
- Participer à la mise en œuvre d'un dispositif de régulation de l'utilisation de ces outils notamment dans le cadre d'une sensibilisation des professionnels et/ou des usagers

CONTEXTE

Les nouveaux outils numériques (réseaux sociaux, YouTube, smartphone) permettent à chacun de partager leur quotidien.

On peut observer des dérives de professionnels ou de patients quant à la divulgation d'informations, personnelles, médicales, administratives ou sociales événements recueillis dans l'enceinte de l'hôpital.

- Photos ou vidéos, prises par des soignants, des familles ou des patients, de personnes (en premier ou second plan) n'ayant pas donné leur consentement
- Commentaires et jugements, concernant des professionnels, apportés sur les réseaux sociaux
- Vidéos de soignants au sein de l'hôpital sans demande d'autorisation auprès de l'institution
- Informations confidentielles retranscrites sur les réseaux sociaux

Il apparaît donc nécessaire de sensibiliser l'ensemble des agents aux risques de telles pratiques

CONTENU

A partir de 3 scénarii « fil rouges » (situations « concrètes » : conversation Facebook ...)

Le phénomène des nouvelles technologies communicantes, ses causes et ses effets :

- La « vase communicante »
- Le numérique et nous, le numérique et moi

Valorisation des bonnes pratiques, repérage des pratiques problématiques

Compréhension du cadre juridique :

- Les impératifs à respecter (secret, confidentialité, devoir de réserve, droit à l'image ...)
- Les risques encourus (responsabilités civile pénale et disciplinaire), et les recours possibles

Formalisation d'un référentiel des bonnes pratiques sur le plan « usage » et « juridique »

Elaboration d'un plan d'amélioration des pratiques (modèle de charte de bonnes pratiques ...)

DURÉE

Programme de DPC
en 3 jours (2 + 1)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 16 personnes en moyenne par session

PUBLIC

Tous publics

ORGANISME

INFOR SANTE

EN SAVOIR PLUS

www.anfh.fr

Rubrique: établissements/
connaître l'offre de formation